



PARTIE 3

- FICHES ACTIONS -

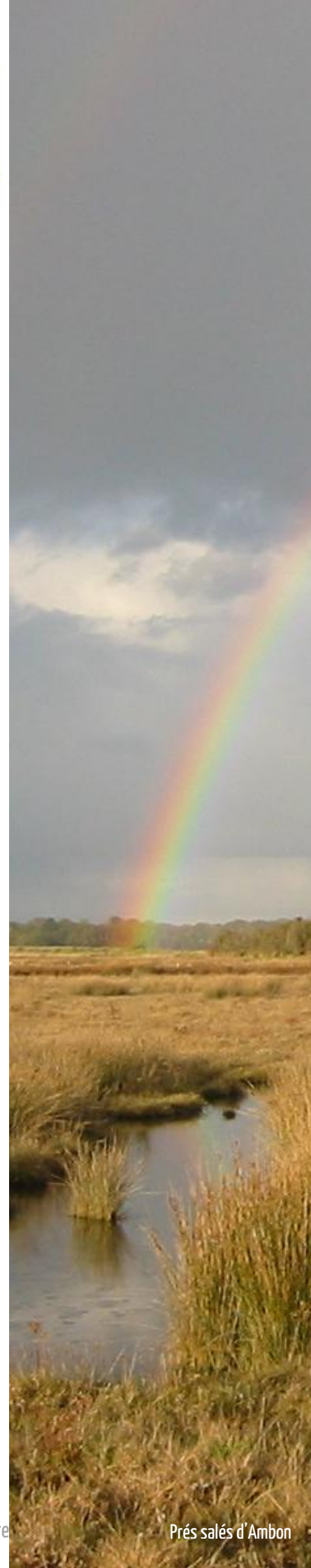


TABLE DES MATIERES - PARTIE 3

INTRODUCTION	218
ACTION 1.1 METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES	220
Objectif opérationnel : Acquérir la connaissance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	
ACTION 1.2 METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE SUIVI DES OISEAUX D'EAU	222
Objectif opérationnel : Assurer le suivi des populations	
ACTION 1.3 METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE SUIVI DE LA STATION DE L'OSEILLE DES ROCHERS.....	224
Objectif opérationnel : Assurer le suivi des populations	
ACTION 2.1 CONCILIER LES PRATIQUES DE PECHE A PIED DE LOISIR ET LA PRESERVATION DES ESTRANS SABLEUX ET ROCHEUX	225
Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers	
ACTION 2.2 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE COLLECTIVE DE LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES.....	227
Objectif opérationnel : Acquérir la connaissance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaires	
ACTION 3A.1 CONCILIER LE PATURAGE ET LE BON ETAT DE CONSERVATION DES PRES SALES.....	230
Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des prés salés et estrans estuariens et des espèces affiliées	
ACTION 3B.1 CONSERVER LES HABITATS HALOPHILES ET SUBHALOPHILES FAVORABLES AUX OISEAUX COTIERS.....	233
Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des marais endigués et des espèces affiliées	
ACTION 3C.1 PRESERVER ET GERER LES DUNES	235
Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des dunes et estrans sableux et des espèces affiliées	
ACTION 3C.2 PRESERVER LES LAISSES DE MER, PRESERVER ET RESTAURER LES VEGETATIONS DE HAUT DE PLAGE.....	237
Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des dunes et estrans sableux et des espèces affiliées	
ACTION 3E.1 ASSURER LE BON ETAT DE CONSERVATION DES ESTRANS ROCHEUX	239
Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des estrans rocheux et des falaises littorales ainsi que les espèces affiliées	
ACTION 3F.1 PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES D'EAU DOUCE.....	241
Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des habitats patrimoniaux et des habitats d'espèce des abords terrestres	
ACTION 3G.1 ASSURER LA TRANQUILLITE DES OISEAUX CÔTIERS	243
Objectif opérationnel : Assurer la conservation des populations d'oiseaux	
ACTION 4.1 INTEGRER LES ENJEUX DE CONSERVATIONS AUX PLU ET AUX SCOT.....	245
Objectif opérationnel : Intégrer Natura 2000 aux démarches de planification du territoire	
ACTION 5.1 PRESERVER ET RESTAURER LES ELEMENTS STRUCTURANTS DES TRAMES VERTES ET BLEUES	247
Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les éléments structurants des trames vertes et bleues	
ACTION 5.2 ADAPTER LES PRATIQUES DE DEMOUSTICATION AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000	248
Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des pratiques permettant l'intégrité des réseaux trophiques	
ACTION 5.3 CONSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS FAVORABLES AU PHRAGMITE AQUATIQUE EN HALTES MIGRATOIRES	250
Objectif opérationnel : Faire de Peneuf un maillon interconnecté au réseau des sites littoraux atlantiques	

INTRODUCTION

A la suite du diagnostic du site Natura 2000 et de la présentation des objectifs opérationnels définis pour le site de la rivière de Penerf, ce troisième volet s'intéresse aux actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement identifiés.

Les fiches actions Natura 2000 présentent les types d'intervention qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés dans le présent DocOb. D'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux 5 objectifs de développement durable pour le site de la rivière de Penerf.

Logique des fiches actions

Les fiches actions :

+ sont des propositions de réalisation de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DocOb (ex. : aménagement, action de communication, génie-écologique, étude...),

+ sont standardisées afin d'en faciliter la lecture,

+ sont indépendantes les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale,

+ sont rangées par objectif opérationnel, en 5 blocs ;

- ne sont pas des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, mais elles sont des guides illustrés par des exemples discutés en groupe de travail,

- ne sont pas des documents figés dans le temps. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire, des techniques et des mentalités...

Définition des priorités d'action

Les différentes actions proposées n'ont pas toutes le même niveau de priorité de mise en œuvre. Celui-ci dépend en effet de plusieurs éléments :

- la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces concernées par l'action : celle-ci peut-être hiérarchisée en fonction de critères tels que la rareté, les statuts de protection,...
- l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat sur le site,
- les menaces pesant sur les habitats ou les espèces.

De plus, la concertation peut engendrer des modifications ponctuelles des priorités en fonction des opportunités, de stratégies locales.

Contenu des fiches actions

1 - Chapeau introductif

Titre de l'action (numéro / intitulé / objectif opérationnel et actions correspondantes / priorité / habitats et espèces concernées).

2 – Contexte

Cadre général de mise en œuvre de l'action.

3 - Action

Description de l'action (principe général/ mesures contenues dans l'action).

4 – Recommandations de gestion

Détails des recommandations de gestion spécifiques aux habitats concernées et à la problématique.

5 - Axe potentiel de réalisation

Bases technico-financières utiles à la réalisation de l'action (maître d'œuvre / maître d'ouvrage / financements mobilisables / partenaires techniques / calendrier prévisionnel. Les éléments présentés ici ne sont que des propositions.

Le financement des actions

Différents financements sont mobilisables pour la réalisation des actions contenues dans le DocOb.

Les contrats Natura 2000 constituent l'outil privilégié de mise en œuvre du programme mais d'autres fonds sont mobilisables : Conseil général au titre des espaces naturels sensibles, Conservatoire du littoral sur ses propriétés, Conseil régional par l'élaboration de contrat nature, DREAL, Agence de l'eau...

Action 1.1

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

ZPS/ZSC
Priorité
**

Objectif opérationnel : Acquérir la connaissance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Actions : - Définir et cartographier l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel : Réaliser et compléter les inventaires naturalistes

Actions : - Réaliser des inventaires faunistiques : invertébrés terrestres d'intérêt communautaire, amphibiens, reptiles, chiroptères, poissons d'intérêt communautaire et faune marine
- Réaliser des inventaires floristiques des espèces terrestres d'intérêt communautaire, des zostères et des végétaux marins
- Réaliser des inventaires ornithologiques sur les passereaux, les rapaces et les oiseaux pélagiques d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire concernés

totalité des habitats d'intérêt communautaire

Espèces d'intérêt communautaire concernées

avifaune pélagique
passereaux
rapaces

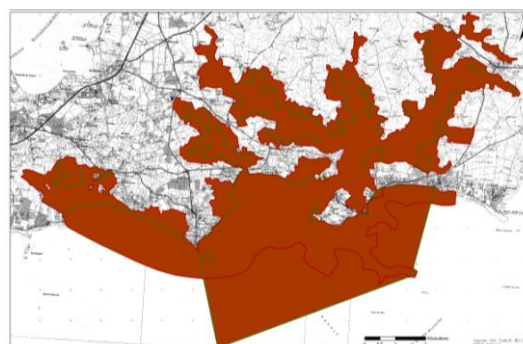
invertébrés terrestres
amphibiens
reptiles

chiroptères
poissons
faune marine

Contexte

Le premier chapitre du présent DocOb a mis en évidence les manques de connaissances concernant certaines espèces et l'état de conservation des habitats. Cette lacune est un obstacle à l'identification des priorités d'actions et à la mise en œuvre d'actions assurant ou restaurant leur bon état de conservation.

Les faiblesses des données de référence sont listées dans le chapitre Enjeux et Objectifs, en page 189.



Détail de l'action

- 1) Achever la cartographie de l'état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- 2) Réaliser des inventaires faunistiques complémentaires, dans et aux abords du site Natura 2000, ciblés sur les espèces d'intérêt communautaire :
 - invertébrés, en ciblant l'Agriote de Mercure, le Damier de la Succise, le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne et le Sphinx de l'Epilobe
 - amphibiens et reptiles
 - chiroptères, identifier les colonies de reproduction et les gîtes d'hivernage
 - poissons migrateurs, plusieurs espèces sont suspectées de fréquenter le site mais aucune donnée validée n'existe
- 3) Identifier et cartographier les habitats d'espèce d'intérêt communautaire
- 2) Réaliser des inventaires floristiques complémentaires, dans et aux abords du site Natura 2000, ciblés sur les espèces d'intérêt communautaire, notamment le Fluteau nageant
- 4) Structurer la base de données SIG compilant les informations naturalistes sur le site Natura 2000
- 5) Intégrer les informations complémentaires collectées dans le cadre des différents atlas locaux ou régionaux et de l'élaboration de plans de gestion, à la connaissance du site.
- 6) Réaliser un état des lieux avifaunistique initial pour le secteur nouvellement intégré en site Natura, suite à l'extension en mer du périmètre de la Zone de Protection Spéciale.

- 7) Approfondir la connaissance sur la fréquentation du site pour les rapaces (Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Bondrée apivore) et les passereaux (Gorgebleue à miroir de Nantes, Alouette lulu, Phragmite aquatique)
- 8) Approfondir la connaissance locale du milieu marin, notamment la localisation actuelle des herbiers de zostères.

Suivi et évaluation

- Bilan annuel des nouvelles stations d'espèces découvertes
- Bilan annuel de la superficie d'habitats d'intérêt communautaires dont l'état de conservation à été défini
- Evolution des états de connaissance sur la répartition de chaque espèce d'intérêt communautaire présente dans le site

Axe potentiel de réalisation	
Maitrise d'ouvrage : à définir	Maitrise d'œuvre : à définir
Financements mobilisables : Etat, Europe	
Partenaires techniques : Gestionnaires (Conseil Général, communes...), associations naturaliste, LEMAR, IFREMER, SIAGM, DDTM	
Calendrier prévisionnel : 4) à initier dès 2011, 5) plusieurs atlas régionaux sont en cours de réalisation, les autres actions seront faites progressivement à mesure des financements mobilisables	

Action 1.2

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE SUIVI DES OISEAUX D'EAU

ZPS
Priorité

Objectif opérationnel : Assurer le suivi des populations

Actions : -Renforcer le suivi des anatidés et limicoles hivernants
-Renforcer le suivi des anatidés et limicoles nicheurs

Objectif opérationnel : Faire de l'estuaire de Peneff un maillon interconnecté au réseau des sites littoraux atlantiques

Actions : -Veiller à la complémentarité avifaunistique des territoires Golfe du Morbihan – estuaire de Peneff – estuaire de la Vilaine

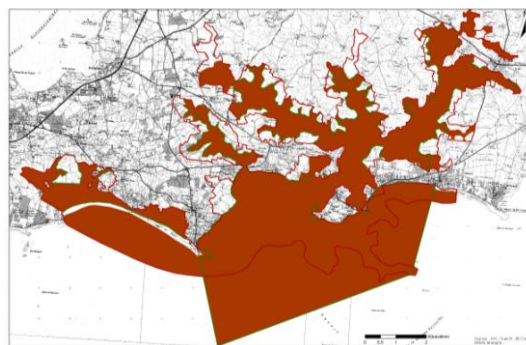
Espèces d'intérêt communautaire concernées

totalité des oiseaux d'eau : anatidés, limicoles, ardédés, laridés

Contexte

La Zone de Protection Spéciale de la rivière de Peneff est intégrée dans le site Ramsar du Golfe du Morbihan. Si la partie Golfe fait l'objet d'une pression d'observation importante et de nombreux suivis avifaunistiques, bien coordonnés, il n'en est pas de même pour l'estuaire de Peneff et ses abords.

Malgré l'importance du site pour les oiseaux d'eau (anatidés, limicoles, ardédés et laridés) et sa complémentarité avec deux autres sites majeurs, l'estuaire de la Vilaine et le Golfe du Morbihan, les connaissances actuelles de l'utilisation du site par l'avifaune ne sont pas abondantes. Le comptage annuel Wetlands International, dénombant les hivernants chaque mois de janvier, intègre la rivière de Peneff. L'ONCFS dénombre également les anatidés chassables de décembre à février, par un comptage mensuel.



Détail de l'action

- 1) Structurer un suivi des oiseaux d'eau hivernants, incluant un comptage mensuel de septembre à mars, respectant un protocole défini.
 - Définir le protocole de suivi et le faire valider par le comité RAMSAR.
 - Assurer la corrélation avec les comptages hivernants du Golfe du Morbihan et de l'estuaire de la Vilaine, et avec le comptage Wetlands International
 - Instaurer une convention de partenariat entre l'ONCFS et le SIAGM pour la coréalisation des comptages
- 2) Saisir et analyser les données issues des observations collectées par M. Roger Mahéo, de 1960 à 2010.
- 3) Structurer un suivi bisannuel des anatidés et limicoles nicheurs
 - Définir le protocole de suivi et le faire valider par le comité RAMSAR.
 - Assurer la corrélation avec les suivis nationaux
 - Instaurer une convention de partenariat entre l'ONCFS et le SIAGM pour la coréalisation des comptages
 - Intégrer les réseaux locaux de chasseurs aux suivis en marais endigués
- 4) Poursuivre le suivi des populations nicheuses de Sternes pierregarin : nombre de couples, localisation des colonies, succès reproducteur
- 5) Mettre en place un suivi des Gravelots à collier interrompu nicheurs, entre Suscinio et Landrezac : nombre de couples, localisation des nids, succès reproducteur

Suivi et évaluation

- Rédaction d'une synthèse annuelle du suivi des hivernants
- Rédaction d'une synthèse bisannuelle du suivi des anatidés et limicoles nicheurs

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : ONCFS, SIAGM

Maitrise d'œuvre : ONCFS, SIAGM, Bretagne Vivante

Financements mobilisables : Etat, Europe

Partenaires techniques : ONCFS, SIAGM, Bretagne Vivante, Conseil Général, commune de Sarzeau, réseaux locaux de chasseurs

Calendrier prévisionnel : 1) Le protocole de suivi a été affiné, en partenariat avec le comité Ramsar, après deux saisons de comptage. Des suivis mensuels ont été réalisés par l'ONCFS et le SIAGM de décembre à février 2009/2010 et de décembre à mars 2010/2011. La rédaction du protocole et la signature de la convention seront effectives pour la prochaine saison de comptage (hivers 2011/2012). 2) La saisie des données est programmée pour le printemps 2011. 3) Un premier comptage a été réalisé en 2010, par l'ONCFS et le SIAGM, dans le cadre de l'enquête nationale Anatidés et Limicoles nicheurs coordonnée par l'ONCFS et la LPO. La structuration du suivi doit être élaborée pour la saison 2012. 4) l'îlot de Riom est suivi annuellement par Bretagne Vivante. 5) à initier dès 2011

Action
1.3

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE SUIVI DE LA STATION DE L'OSEILLE DES ROCHERS

ZSC
Priorité
*

Objectif opérationnel : Assurer le suivi des populations

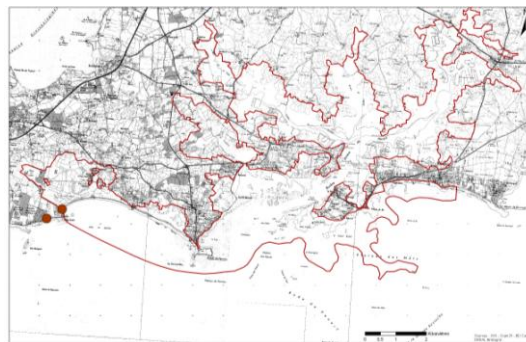
Actions : -Mettre en place un suivi stationnel des populations de *Rumex rupestris*

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Oseille des rochers

Contexte

L'Oseille des rochers, *Rumex rupestris*, est la seule espèce végétale d'intérêt communautaire identifiée dans le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation. Les connaissances sur l'espèce au sein du site se limitent à la localisation de la station.



Détail de l'action

1) Réaliser un suivi bisannuel de la station d'Oseille des rochers avec un dénombrement des pieds afin d'évaluer la dynamique de la population.

Suivi et évaluation

- Tenir à jour une base de données du nombre de pieds par année

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : SIAGM

Maitrise d'œuvre : SIAGM

Financements mobilisables : Etat, Europe

Partenaires techniques : SIAGM, Conservatoire Botanique National de Brest

Calendrier prévisionnel : 1) dénombrement initial à réaliser dès 2011

Action 2.1

CONCILIER LES PRATIQUES DE PECHE A PIED DE LOISIR ET LA PRESERVATION DES ESTRANS SABLEUX ET ROCHEUX

ZPS/ZSC
Priorité

Objectif opérationnel : **Sensibiliser les usagers**

Actions : -Élaborer une démarche de sensibilisation spécifique à la pêche à pied de loisir

Objectif opérationnel : **Associer et impliquer les acteurs locaux**

Actions : -Coconstruire les démarches de sensibilisation avec les acteurs locaux

Objectif opérationnel : **Assurer le bon état de conservation des estrans rocheux et des falaises littorales ainsi que les espèces affiliées**

Objectif opérationnel : **Veiller au respect des réglementations en vigueur**

Actions : -Effectuer des contrôles terrains (pêche à pied, Arrêté Ministériel de Protection de biotope de Riom, destruction de zones humides, décharges sauvages...)

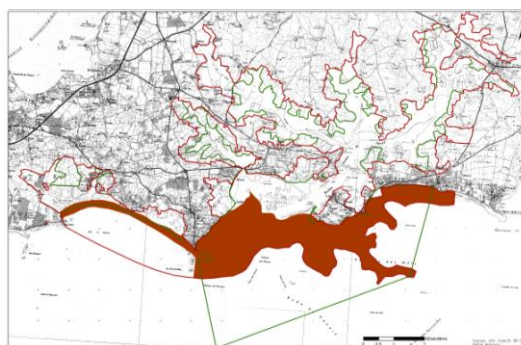
Habitats d'intérêt communautaire concernés

1170-02 Roche médiolittorale abritée ou exposée
1170-06 Roche infralittorale

1170-09 Champs de blocs
1140 Estrans de sable

Contexte

Le littoral du site Natura 2000 de la rivière de Penerf, est très prisé des amateurs de pêche à pied. Nous possédons peu d'information quant à la fréquentation, mais c'est probablement l'un des sites le plus fréquenté lors des grandes marées. Ainsi, un comptage réalisé en août 2009, sur les communes de Damgan et Sarzeau dénombre environ 5600 pêcheurs à pied sur une journée.



Ce phénomène devient de plus en plus problématique d'une année à l'autre et cette zone très fréquentée par les pêcheurs à pied subit donc de nombreuses pressions (piétinement intensif de l'estran, retournement des pierres, prélèvement en très grandes quantités...). Une question se pose alors : comment concilier une activité devenue très populaire et la protection de ce milieu naturel ?

Détail de l'action

- 1) Poursuivre l'évaluation des pratiques de pêche à pied, afin d'avoir une meilleure connaissance : des populations venant pêcher, de leurs motivations, de leur connaissance de l'estran et de la réglementation ; de la pression de fréquentation sur l'ensemble des estrans concernés, avec quantification de la pression de pêche.
- 2) Mettre en place des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et à la réglementation en vigueur. Cette information et cette sensibilisation passent par la mise en place de panneaux d'informations, de support pédagogique comme des réglottes, mais peut aussi être le fait « d'animateurs d'estrans » (exemple d'action mise en place sur le Trégor-Goélo).
- 3) Mettre en œuvre des sessions d'information et de sensibilisation du personnel des Offices de Tourisme, qui est un relais auprès des visiteurs : comment parler de la nécessité de préserver la biodiversité aux touristes, quelles informations fournir... Cette action se fera en partenariat avec l'association Vivarmor Nature, qui a développé des outils sur ce sujet depuis plusieurs années.
- 4) Mettre en œuvre une stratégie de surveillance et d'information renforcée pendant les périodes de pêche intensive (grandes marées). Les services de l'Etat et les municipalités ne disposent pas de personnel suffisant pour agir sur l'étendue des portions de littoral concernées.
- 5) Réaliser une étude sur l'état de conservation des biocénoses de l'estran. *Se reporter à la fiche action 3e.1.*
- 6) Animer un groupe de travail, pour élaborer de manière concertée, des nouvelles solutions de gestion originales au problème posé. Il est préconisé que ce groupe soit piloté par le service maritime de la DDTM.

Recommandation de gestion

Une sensibilisation du public est indispensable afin de faire évoluer certaines pratiques des pêcheurs à pied de loisir. Si le retournement des blocs permet la récolte d'espèces consommables, la remise en place du bloc est obligatoire pour la survie du microhabitat présent sur le pourtour de la pierre. L'utilisation, en pêche à pied, d'outils manuels destructeurs, tels que les râteaux, devrait être proscrite afin de permettre une exploitation raisonnée des ressources sans déstructuration en profondeur de l'habitat. Les tailles réglementaires sont peu connues. L'information doit être facilement accessible.

Suivi et évaluation

- Enquêtes quantitatives et qualitatives de la fréquentation par secteur.
- En fin de période et avant révision du DocOb, évaluation comparative sur la base des courbes d'évolution de fréquentation, de l'évolution des pratiques de pêche, de l'évolution des connaissances de la réglementation en vigueur, d'un bilan faunistique (état de conservation des peuplements, à comparer avec l'étude initiale).

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : SIAGM et communes

Maitrise d'œuvre : SIAGM et communes

Financements mobilisables : Europe, État, communes, intercommunalités

Partenaires techniques : Vivarmor Nature, DREAL, CLPM, Offices du tourisme, CRC, CG, communes, université, SIAGM, DDTM, DIRM

Calendrier prévisionnel : L'action 1) a été commencée et est à poursuivre. L'action 2) a été menée de manière expérimentale sur la commune de Damgan. Elle est à étendre à l'ensemble des communes. Les actions 2), 3) et 4) sont à mener en parallèle. L'action 5) sera à engager dès que possible, en fonction des financements de l'étude. L'action 6) sera à mener à fonction des résultats de l'action 5).

Objectif opérationnel : **Acquérir la connaissance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaires**
 Actions : -Identifier et cartographier les espèces végétales et animales invasives

Objectif opérationnel : **Associer et impliquer les acteurs locaux**
 Actions : -Élaborer une stratégie collective de lutte contre le *Baccharis halimifolia* à l'échelle des communes du site

Objectif opérationnel : **Assurer le bon état de conservation des marais endigués et des espèces affiliées**
 Actions : -Lutter contre la prolifération du *Baccharis halimifolia* à l'échelle des communes du site

Objectif opérationnel : **Assurer le bon état de conservation des habitats patrimoniaux et des habitats d'espèce des abords terrestres**
 Actions : -Lutter contre la prolifération de la Jussie, des Renouées japonaises et autres espèces végétales invasives

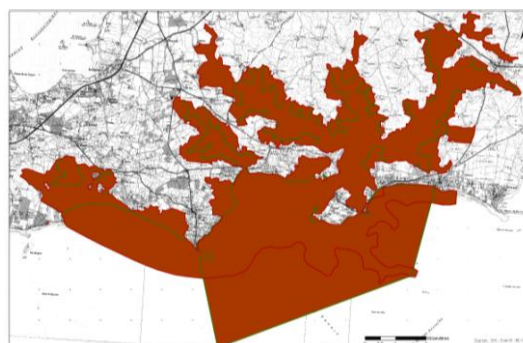
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

Totalité des habitats terrestres et marins
 Sternes pierregarins

Contexte

Les espèces invasives, tant animales que végétales, sont sources de banalisation et de dégradation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et impactent également directement certaines espèces animales d'intérêt communautaire.

Plusieurs espèces végétales invasives sont présentes dans le périmètre du site Natura 2000. Le *Baccharis halimifolia*, grand arbuste originaire de l'Est des Etats Unis, est sans doute le mieux implanté localement. Résistant aux embruns et aux doses modérées de sel, il colonise rapidement le littoral français, en particulier les digues de marais endigués, les roselières, les hauts schorres et les prairies subhalophiles. Le nombre de stations de *Baccharis* sont encore relativement limitées en rivière de Penerf. Une intervention efficace à l'échelle du site est envisageable.



La jussie, présente dans les marais de Suscinio et l'étang de la Brousse, en amont, impacte fortement les zones humides envahies. Repérée en 2006, le Conseil Général a initié des interventions d'arrachage dès 2007⁶⁴.

Les autres espèces végétales invasives terrestres inventoriées dans le site présentent une implantation très localisée dans le milieu naturel mais ont été plantées dans plusieurs jardins. Les renouées japonaises, l'Herbe de la Pampa, les Griffes de Sorcières et le Buddliëa de David sont présents dans le site Natura 2000.

La jussie est la seule espèce végétale interdite à la vente en France. Les autres espèces citées ci-dessus sont donc toujours commercialisées.

En milieu marin, quelques herbiers de Spartine anglaise avaient été cartographiés en 2002 par Bernard et Chauvaud. L'Huître creuse est également une espèce marine invasive. Les bancs d'huîtres sauvages couvrent des surfaces importantes sur les platiers rocheux de la façade atlantique, modifiant la structure de l'habitat.



Des espèces animales invasives terrestres sont également présentes à Penerf. Les ragondins fréquentent la quasi-totalité des marais et étangs et la présence d'écrevisses américaines a été observée dans un marais de Kerboulico. Ces espèces creusent des galeries et rendent les digues perméables. Elles nuisent à la gestion des niveaux d'eau nécessaire au maintien d'un bon état de conservation des habitats des marais endigués. Les populations de ragondins sont visées par les actions de piégeage des piégeurs agréés pour limiter leur expansion. La présence du Vison d'Amérique est fortement suspectée. Il serait responsable d'attaques sur la colonie de Sternes pierregarins de l'îlot de Riom.

Figure 1 : *Baccharis halimifolia* - prés salés de Pont Caden, Le Tour du Parc

La lutte contre les espèces invasives ne peut, pour être efficace, se limiter au périmètre Natura 2000. Etant donné le fort pouvoir de colonisation de ces espèces, des réflexions et des actions doivent être menées aux échelles départementale et régionale. Cependant, un certain nombre d'actions peuvent déjà être engagées à l'échelle du site.

Détail de l'action

- 1) Inventorier et cartographier les espèces végétales terrestres invasives, dans et aux abords du site Natura 2000. Se référer à la liste actualisée des espèces invasives du Conservatoire Botanique National de Brest.
- 2) Elaborer une stratégie collective de lutte contre les espèces végétales invasives : Hiérarchiser les priorités d'action et structurer les modes d'intervention et les outils contractuels mobilisables.
- 3) Poursuivre les actions d'arrachage de la jussie sur les propriétés du Conseil Général. Inciter à étendre l'arrachage à l'étang de la Brousse, si nécessaire via la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000.
- 4) Organiser une campagne de sensibilisation auprès des services techniques des collectivités et des propriétaires de jardins.
- 5) Impliquer les professionnels de l'horticulture, via la signature de chartes Natura 2000.
- 6) Actualiser la cartographie de répartition des herbiers de Spartine anglaise, pour appréhender leur dynamique dans le site.
- 7) Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les populations d'Huîtres creuses. *Se reporter à la fiche action 3e.1*
- 8) Mettre en place une veille et un suivi des nouvelles pratiques aquacoles, en partenariat avec les professionnels et les scientifiques, notamment lors de l'installation de nouvelles cultures d'espèces à potentiel invasif, tel que le Wakame, par exemple.
- 9) Organiser, si nécessaire, une campagne de capture du Vison d'Amérique sur l'îlot de Riom.

Recommandation de gestion

Les connaissances sur l'efficacité des techniques de limitation ou d'éradication des espèces invasives évoluent rapidement au fur à mesure des expérimentations de terrains réalisées.

- Pour le Baccharis, l'arrachage de chaque pied et de son système racinaire, à la main ou à l'aide d'une chèvre et d'un palan pour les gros pieds, est la méthode la plus efficace. Cependant elle est fastidieuse et très coûteuse sur les espaces densément colonisés. Un gyrobroyage fin peut alors être envisagé. Les essais de pâturage par des ovins, après gyrobroyage, menés par l'association GEPEN à Larmor Baden, semblent encourageants. Cependant le Baccharis n'est pas très appétant et des cas d'intoxication ont déjà été signalés dans la littérature. Les gros pieds non arrachables peuvent être coupés à 30 cm du sol, accompagné d'un rognage de la souche. Les rejets de la souche devront alors être taillés annuellement jusqu'à épuisement de la plante. Le Baccharis se multiplie essentiellement par graines et rejets. Les banques de graines disponibles dans le sol sont tel qu'un arrachage minutieux des jeunes pieds doit être réalisé pendant plusieurs années après l'arrachage du pied source.

Les interventions sont à réaliser préférentiellement hors période de floraison pour éviter une propagation indésirable et aux périodes les moins impactantes pour les autres espèces présentes, soit hors période de reproduction des amphibiens ou des oiseaux, en fonction des secteurs. Les déchets d'arrachage ou de coupe doivent être brûlés ou broyés finement.

- Pour les renouées japonaises, aucune méthode efficace n'existe à ce jour. Cependant un gyrobroyage très régulier permet de contenir les stations. Une attention particulière doit être portée lors du curage des fossés. La terre extraite, contenant des rhizomes de renouées, ne doit pas être réutilisée sous peine de voir se développer une nouvelle station.
- Pour la jussie, seul un arrachage minutieux et répété dans le temps peut en venir à bout. Le stockage des déchets d'arrachage doit être organisé en amont de toute intervention car les volumes peuvent être rapidement importants. La jussie ayant un fort pouvoir de bouturage, les plateformes de compostage ou de stockage des déchets de jussie doivent être distants de toute zone humide pour éviter une nouvelle colonisation accidentelle.

Suivi et évaluation

- Etat de réalisation des inventaires d'espèces invasives végétales terrestres
- Nombre d'interventions d'arrachage menées et espèces visées et superficies traitées
- Nombre de professionnels de l'horticulture ayant signés la charte Natura 2000

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : Conseil Général, SIAGM, privés, FEMODEC

Maitrise d'œuvre : gestionnaires, chantiers nature, prestataires externes

Financements mobilisables : Europe, Etat, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Partenaires techniques : Conservatoire Botanique de Brest, IAV, réseau breton Natura 2000, gestionnaires, SIAGM, communes, Conseil Général, associations locales, professionnels de l'horticulture, DDTM

Calendrier prévisionnel : L'action 1) est à initier dès que possible et permettra la réalisation par la suite de l'action 2). Les actions 4), 5) et 8) sont à initier rapidement après validation du présent DocOb, de même pour la partie du 3) en terrains privés. L'action 9) est à mettre en œuvre si la présence du Vison à proximité de l'îlot de Riom est toujours suspectée.

Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des prés salés et estrans estuariens et des espèces affiliées

Actions : -Assurer des pratiques de pâturage garantissant le bon état de conservation des habitats
-Restaurer les secteurs de prés salés dégradés (foulage, surpâturage, passage d'engins...)

Objectif opérationnel : Acquérir la connaissance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Actions : -Définir et cartographier l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel : Associer et impliquer les acteurs locaux

Actions : -Inciter à l'adhésion aux outils Natura 2000 (Contrats et charte Natura 2000, MAEt)
-Favoriser la mise en place de conventions de gestion sur les sites à forte valeur patrimoniale

Objectif opérationnel : Assurer l'intégrité des continuités écologique et des réseaux trophiques

Actions : -Mettre en œuvre des pratiques permettant l'intégrité des réseaux trophiques

Objectif opérationnel : Intégrer Natura 2000 aux démarches de planification du territoire

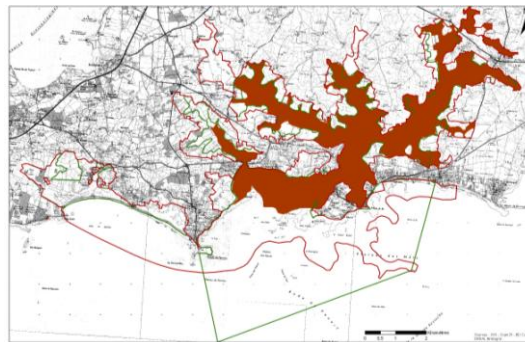
Actions : -Clarifier le statut foncier des prés salés de Penerf

Habitats d'intérêt communautaire concernés

1310	Végétation annuelle à salicornes	1420	Fourrés halophiles
1410	Prés salés et prairies subhalophiles	1330	Végétations prairiales hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée
1330	Prés salés atlantiques		
1150	Lagunes côtières et les déclinaisons (roselières saumâtres...)		

Contexte

Le site Natura 2000 de la rivière de Penerf fait l'objet depuis de nombreuses années de pratique de pâturage. Les lagunes, les végétations annuelles à salicornes, les prés à Spartine maritime ainsi que la végétation de prés salés du bas schorre sont très sensibles au piétinement. Par contre, des habitats comme la végétation de prés salés du moyen et haut schorre, la végétation prairiale haute des niveaux supérieurs atteints par la marée, les prairies subhalophiles thermo-atlantiques peuvent supporter la présence de pâturage, sous certaines conditions :



- une adaptation du pâturage aux caractéristiques du site et des habitats de prés salés
- un suivi de l'évolution des milieux en parallèle à l'adoption de nouvelles pratiques
- le cas échéant et sous réserve de leur nécessité, une restauration des zones dégradées.

Détail de l'action

- 1) Réaliser une étude préalable pour évaluer l'état de conservation des habitats et définir les orientations de gestion, pour les secteurs non prospectés en 2006 par le Conservatoire Botanique de Brest, ainsi que les préconisations de restauration des zones dégradées.
- 2) En fonction des résultats, mise en place d'expérimentations de restauration dans les secteurs dégradés et en fonction des priorités.
- 3) Mise en œuvre d'outil de gestion avec les exploitants et les propriétaires : MAEt sur les îlots PAC, charte Natura 2000, contrat Natura 2000 hors îlot PAC. Sur les prés salés du Domaine Public Maritime actuellement pâturés, proposer des AOT intégrant les recommandations de pâturage des MAEt.
- 4) Clarifier le statut foncier des prés salés de Penerf, pour pouvoir y mettre en place des outils de gestion adaptés
- 5) Sensibiliser et inciter aux traitements antiparasitaires alternatifs à ceux de la famille des Ivermectines.

Recommandation de gestion :

La recommandation principale pour la gestion de ces habitats est la non-intervention dans les secteurs non perturbés.

Néanmoins, il ne peut être fait abstraction des activités économiques sur ces espaces. Il convient donc d'adapter les pratiques de pâturage aux caractéristiques de chaque parcelle ou trouver des solutions alternatives, comme la mise en place d'exclos dans certains secteurs sensibles.

Les prés salés ne doivent pas faire l'objet d'une modification du milieu par apport d'intrants (pas de fertilisation, d'amendement et de produits phytosanitaires) ou travail du sol. Les travaux hydrauliques doivent être limités à l'entretien des fossés, des cours d'eau, des digues, dans le strict respect des profils existants. Localement, des actions de restauration peuvent être entreprises, sous réserve de validation et de suivi scientifique appropriés.

Limiter la fertilisation et éviter la mise en culture, le drainage et le foulage.

L'entretien des prairies subhalophiles par fauche tardive ou pâturage extensif est à privilégier.

Suivi et évaluation :

- Mettre en œuvre un suivi d'échantillon de profils-types répartis sur les zones pâturées et non pâturées ; Suivre des carrés permanents dans les parcelles pâturées par des relevés phytosociologiques (méthode de Braun-Blanquet). Dispositions à confirmer par le CBNB.
- Évaluer à partir du bilan des compositions floristiques et phytosociologiques des profils et carrés permanents des Indices de biodiversité végétale (par profil, par carré, et pour l'ensemble) et les caractéristiques phytosociologiques.

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : à définir

Maitrise d'œuvre : à définir

Financements mobilisables : Conseil Général, Europe, Etat, EID

Partenaires techniques : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, DDTM, DREAL, SIAGM, EID, CBNB

Calendrier prévisionnel : l'action 1) est à poursuivre dès que les financements sont disponibles ; l'action 2) est initiée, une expérimentation de restauration a été réalisée au Forent, à Ambon, par l'EID en hivers 2009 ; l'action 4) est à poursuivre, notamment pour les MAEt

Pâturage de prés salés et des prairies subhalophiles dans l'estuaire de Penef

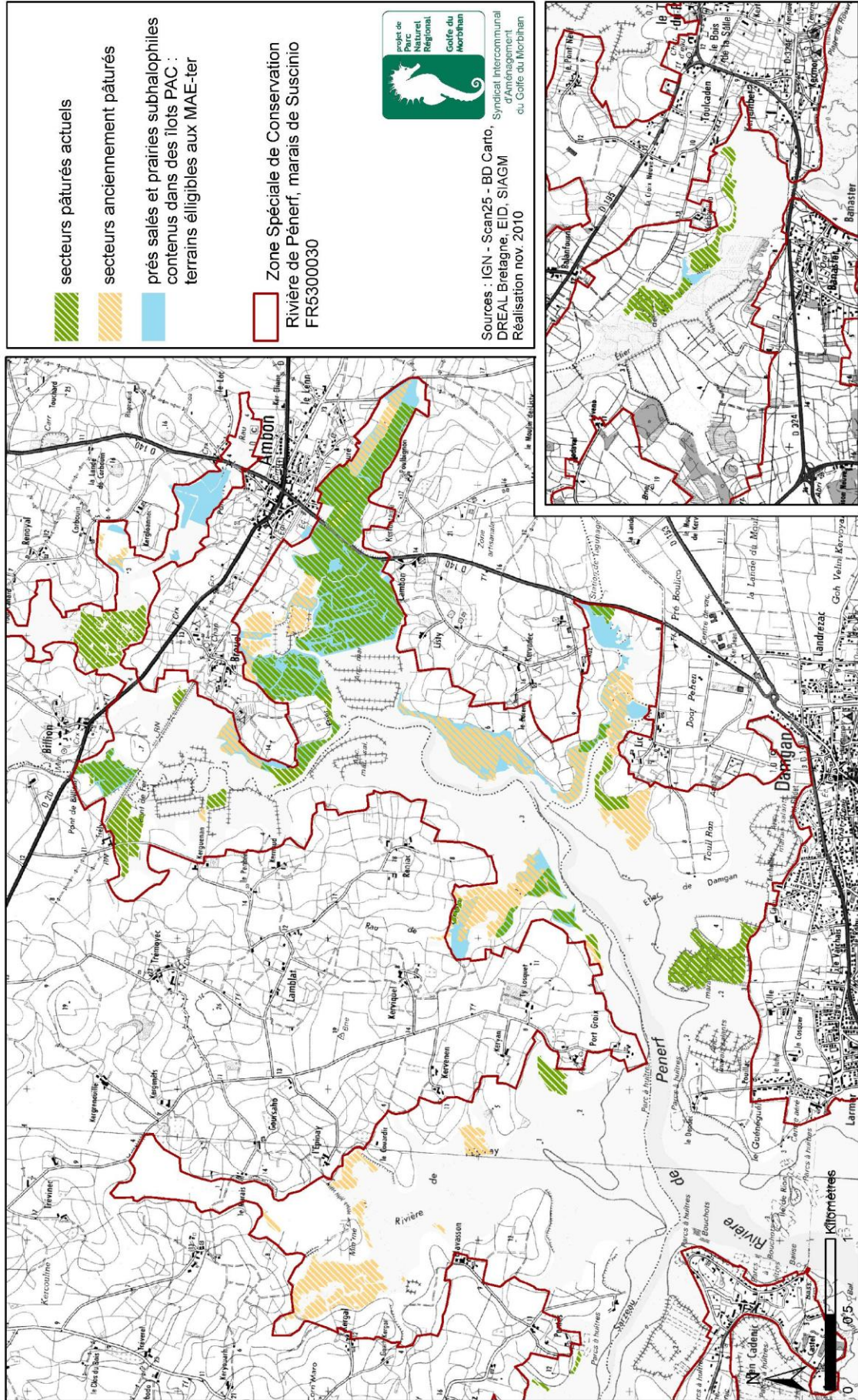


Figure 2 : Cartographie des zones géographiques d'application de l'action 1.1

**Action
3b.1****CONSERVER LES HABITATS HALOPHILES ET
SUBHALOPHILES FAVORABLES AUX OISEAUX COTIERS**ZPS/ZSC
Priorité
**

Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des marais endigués et des espèces affiliées

- Actions : -Élaborer des plans de gestion par marais articulés à l'échelle du site
-Favoriser le caractère halophile des marais endigués via une gestion hydraulique adaptée, en partenariat avec les gestionnaires et usagers
-Lutter contre la prolifération du *Baccharis halimifolia* à l'échelle des communes du site

Objectif opérationnel : Acquérir la connaissance des fonctionnements hydrauliques des marais endigués

- Actions : -Réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique des marais endigués

Objectif opérationnel : Assurer la conservation des populations d'oiseaux

- Actions : -Engager une réflexion sur les zones de tranquillité pour l'avifaune migratrice et nicheuse
-Garantir et améliorer le potentiel des sites de reproduction

Habitats d'intérêt communautaire concernés

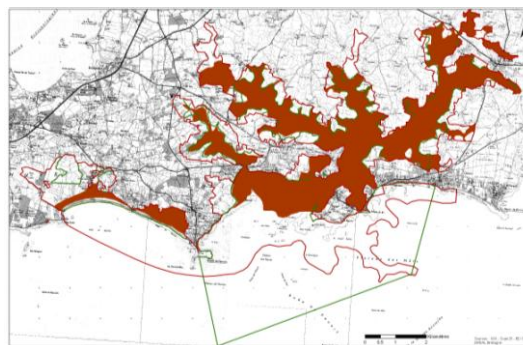
1150	Lagunes côtières	1130	Slikke en mer à marée
1330	Prés salés atlantiques	1410	Prés salés et prairies subhalophiles
1310	Végétation annuelle à salicornes	1420	Fourrés halophiles
1160	Vasières et chenaux	1320	Prés salés à <i>Spartine maritime</i>

*mais aussi : Prairies humides, végétation aquatique, roselières, mégaphorbiaies***Espèces d'intérêt communautaire concernées**

Aigrette garzette	Gorgebleue à miroir	Courlis cendré
Busard des Roseaux	Spatule blanche	Héron cendré
Echasse blanche	Bécasseau variable	Tadorne de Belon
Avocette élégante	Chevalier gambette	Sterne pierregarin

Contexte

Le site Natura 2000 de la rivière de Penerf est fréquenté par de nombreux oiseaux côtiers. Ils utilisent notamment les marais et les lagunes comme zones de gagnage, remise, nidification ou reposoir. Toutes les lagunes, qu'elles soient naturelles ou aménagées par les hommes sont concernées. Les objectifs de gestion portent en priorité sur : la gestion des niveaux d'eau, la préservation des habitats et l'accueil des oiseaux.

**Détail de l'action**

- 1) Réaliser des études hydrauliques sur le fonctionnement des marais endigués. Il s'agit de mieux connaître leurs fonctionnements actuels (bilan entrées/sorties, niveaux d'eau, gestion actuel)
- 2) Renforcer les suivis scientifiques notamment sur la fréquentation des sites par les oiseaux nicheurs. *Se reporter à l'action 1.2*
- 3) Maintenir un réseau de milieux humides tampons autour des marais endigués (prairies, fourrés...) en favorisant les outils contractuels MAEt ou Contrats Natura 2000.
- 4) Promouvoir une pratique cynégétique favorable à la conservation des espèces et des habitats. Pour les marais gérés par les collectivités, proposer des conventions de gestion cynégétique élaborées avec la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan dans le respect du Schéma départemental de gestion cynégétique et des directives européennes Oiseaux et Habitats, Faune, Flore.
- 5) Mettre en place un suivi de la qualité des eaux, la salinité et les phénomènes éventuels d'eutrophisation en axant les recherches sur l'azote et le phosphore et/ou sur le phytoplancton (biomasses, productivité, composition spécifique).
- 6) Mettre en œuvre un programme coordonné d'éradication du *Baccharis*. *Se reporter à l'action 2.2.*

- 7) Engager des études scientifiques sur l'impact des activités humaines sur l'accès aux ressources des espèces hivernantes ou en migration.
- 8) Canaliser les accès et la fréquentation des sentiers en période de reproduction des oiseaux. *Se reporter à l'action 3g.1.*
- 9) Établir des plans de gestion validés par le comité scientifique Ramsar dans le cadre d'une stratégie à l'échelle du site.
- Ces plans de gestion doivent en particulier orienter la gestion hydraulique des sites maîtrisés, au profit du caractère plus halophile des lagunes et des zones de faible profondeur, tout en favorisant la biodiversité et en conservant les habitats d'intérêt communautaire (lagunes) ou les habitats d'espèces (roselières, prairies subhalophiles...).
 - Le plan de gestion écartera tout projet d'usage intensif de l'espace sauf à démontrer sa compatibilité avec le maintien des habitats d'intérêt communautaire et de manière générale avec le maintien de la diversité végétale et animale du site.
 - Il permettra de définir les travaux de génie écologique nécessaires. Des dispositions relatives au rajeunissement des zones atterries, sous réserve du respect des espèces et habitats d'intérêt communautaire, peuvent être nécessaires.
- 10) Approfondir la possibilité d'une extension du périmètre Natura 2000 (station connue de Busard des roseaux à Pentès en Surzur).

Recommandation de gestion

La plus grande prudence est de mise, lorsque l'on souhaite aménager ces zones humides. Toute transformation de l'habitat par remblaiement est à proscrire. Cet habitat est de plus en plus utilisé à des fins cynégétiques, récréatives, pédagogiques... Ces nouvelles vocations nécessitent de mettre en œuvre des modes de gestion appropriés. Certains sites subissent des traitements de démoustication. Les densités de moustiques sont liées aux modes de gestion hydraulique. L'usage raisonnable des lagunes est d'utiliser rationnellement ses spécificités : production de sel et forte production primaire. Le maintien et le développement de cette vocation naturelle supposent l'entretien des voies de pénétration de l'eau salée et une qualité satisfaisante des eaux douces qui y transitent.

Des assecs ou des curages réguliers sont nécessaires pour éviter le comblement naturel des lagunes. De même, une bonne gestion hydraulique des bassins est nécessaire afin d'éviter que elles ne se transforment en marais saumâtres. Il s'agit également de veiller à la non-évolution des roselières vers des formations prairiales en évitant que les lagunes ne se comblent totalement. Une régulation des *Baccharis halimifolia* semble indispensable.

Suivi et évaluation

- Bilan technique et financier annuel des opérations de restauration par marais : surfaces concernées, répartition spatiale, nature des formations végétales concernées.
- Évaluation du statut ornithologique de chaque marais et comparaison à l'état initial (effectifs nicheurs, hivernants, migrateurs pré- et postnuptiaux).

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : Conseil Général, propriétaires privés

Maitrise d'œuvre : gestionnaires

Financements mobilisables : Contrat-Nature du Conseil Régional, Etat, Europe

Partenaires techniques : DREAL, DDTM, CELRL, CG, communes, propriétaires, RN Séné, Fédération de chasse, ONCFS, SIAGM, SRC, EID

Calendrier prévisionnel : les différentes actions sont à mettre en œuvre au fur et à mesure des échanges avec les propriétaires-gestionnaires

Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des dunes et estrans sableux et des espèces affiliées

Actions : -Assurer la protection des Gravelots à collier interrompu pendant la période de nidification
-Restaurer et conforter la dynamique naturelle des dunes : organisation de la fréquentation, génie écologique...

Objectif opérationnel : Assurer le suivi des populations

Actions : -Mettre en place un suivi des Gravelots à collier interrompu nicheur

Objectif opérationnel : Faire de l'estuaire de Penerf un maillon interconnecté au réseau des sites littoraux atlantiques

Actions : -Intégrer les plans d'actions nationaux ou régionaux en cours : Plan National d'Action Phragmite aquatique, Plan Régional d'Action Gravelot à collier interrompu

Habitats d'intérêt communautaire concernés

2110-1 Dunes mobiles embryonnaires

2120-1 Dunes mobiles à oyat

2130-2 Dunes grises des côtes atlantiques*

Contexte

La forte fréquentation est l'une des principales causes de dégradation des dunes. Il est nécessaire de prendre des mesures pour organiser et limiter cette fréquentation, quand cela n'est pas déjà mis en place par les communes ou le Conseil Général.

Détail de l'action

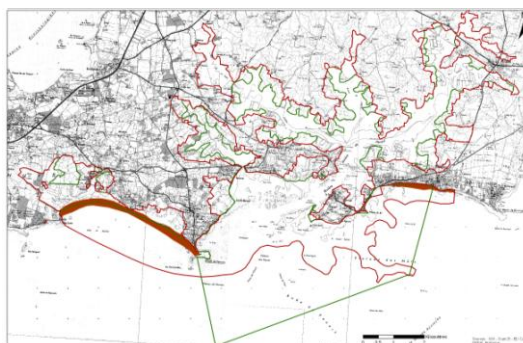
- 1) Réaliser une étude sur de l'état de conservation des habitats dunaires. Et mettre à jour la connaissance des stations d'espèces patrimoniales.
- 2) Mettre en œuvre des actions de restauration des dunes dans les secteurs dégradés des dunes blanches ou grises (Suscínio, Penvins). Ces opérations peuvent consister en une mise en défens au moins temporaire, une replantation d'oyats dans la partie « dune vive », après des reprofilages légers des crêtes dunaires lorsque celles-ci sont trop abruptes. L'évacuation des enrochements s'ils existent peut être également une condition de la restauration, rétablissant les échanges de sable entre plage et arrière-plage.
- 3) Mettre en place un système de canalisation des flux, par une délimitation des accès. Ces emplacements doivent être judicieux et choisis en fonction d'une distance d'accès et de la localisation des zones de stationnement, ceux-ci sont canalisés par des ganivelles et, si l'état de dégradation et la pression d'usage le requièrent, la pose d'un non-tissé (ou d'une autre technique) sur le sable. Le passage le long de la plage doit être parfois repensé pour : éviter le passage sur les hauts de plage, sur les crêtes dunaires déjà fragiles, sur les dunes grises les mieux préservées jusqu'à présent. Les stations d'espèces remarquables doivent être recensées préalablement et évitées.
- 4) Engager une réflexion avec les collectivités sur les aires de stationnement à proximité du littoral. Pour les aires existantes, cette réflexion s'appuiera sur une cartographie préalable des sites et un diagnostic des usages. Des aménagements pourront être proposés pour limiter l'impact de ces aires de stationnements sur les habitats d'intérêt communautaire, les habitats d'espèces, et les stations d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (comme par exemple la réorganisation du stationnement, la canalisation des flux ...).

Recommandation de gestion

Les enrochements, en rompant la dynamique dunaire, font disparaître certains habitats. Ils sont donc à éviter. Le nettoyage mécanique est également à limiter. La mise en défens, par la pose de ganivelles et la limitation du nombre de cheminements sont les principales mesures de gestion à développer pour ces espaces.

Suivi et évaluation

- Communication par les collectivités à l'opérateur des études et opérations réalisées.



- Evaluation pluriannuelle : bilan des surfaces concernées par des habitats d'intérêt communautaire, état de conservation des habitats et des espèces concernées la dernière année précédant la révision du DocOb.

Axe potentiel de réalisation	
Maitrise d'ouvrage : Gestionnaires, propriétaires	Maitrise d'œuvre : Gestionnaires, prestataires externes
Financements mobilisables : Communes, Conseil Général, Europe, Etat	
Partenaires techniques : DREAL, DDTM, CG, communes, université, SIAGM, CELRL	
Calendrier prévisionnel : les actions 2) et 3) ont été initiées et on renforcées d'année en année, l'action 4) découlera des réflexions menées dans le cadre des 3 autres actions.	



12 avril 2005 17h30



5 avril 2008 17h30



12 avril 2006 18h22



9 avril 2009 17h28



5 avril 2007 16h30



22 avril 2010 17h31

Figure 3 : Dune de Suscinio-Landrezac, 2005-2010. Extrait de l'observatoire photographique des paysages, projet de PNR du Golfe du Morbihan.

Action 3c.2

PRESERVER LES LAISSES DE MER, PRESERVER ET RESTAURER LES VEGETATIONS DE HAUT DE PLAGES

ZPS/ZSC
Priorité
**

Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des dunes et estrans sableux et des espèces affiliées
Actions : -Assurer la préservation des laisses de mer par des pratiques de nettoyage des macrodéchets adaptées
-Assurer la protection des Gravelots à collier interrompu pendant la période de nidification

Objectif opérationnel : Assurer le suivi des populations
Actions : -Mettre en place un suivi des Gravelots à collier interrompu nicheur

Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers
Actions : -Elaborer une démarche de sensibilisation spécifique à l'utilité de la préservation des laisses de mer
-Coconstruire les démarches de sensibilisation avec les acteurs locaux (élus, services techniques, associations, professionnels...)

Objectif opérationnel : Faire de l'estuaire de Penef un maillon interconnecté au réseau des sites littoraux atlantiques
Actions : -Intégrer les plans d'actions nationaux ou régionaux en cours : Plan National d'Action Phragmite aquatique, Plan Régional d'Action Gravelot à collier interrompu

Habitats d'intérêt communautaire concernés

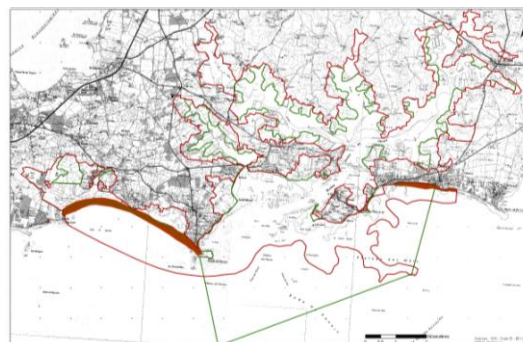
2220-1	Végétation vivace des hauts de plages	1210	Végétation annuelle des laisses de mer
2140-1	Sables des hauts de plages à talitres		

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Gravelot à collier interrompu

Contexte

Les plages du site Natura 2000 sont très fréquentées pendant la période estivale. Il en découle de nombreuses demandes sociales : aménagements, accès, activités, nettoyages... Il s'agit de limiter ou supprimer si possible l'impact de la forte fréquentation estivale sur les végétations de haut de plages (végétation des laisses de mer) et de préserver les habitats et les espèces, notamment les sites de reproduction du Gravelot à collier interrompu, en évitant les perturbations.



Détail de l'action

- 1) Réaliser une étude de l'état de conservation de la végétation des hauts de plages, des laisses de mer et des dunes embryonnaires.
- 2) Mettre en place un programme de suivi des indices de reproduction des Gravelots à collier interrompu. *Se référer à l'action 1.2.*
- 3) Mettre en place un plan de nettoyage sélectif des plages, à l'échelle du site Natura 2000, avec les communes et les intercommunalités. Il s'agit de différencier par secteur de plage : les types, les périodes et les techniques d'intervention. Ce plan de nettoyage doit permettre de préserver au mieux les laisses de mer en évitant l'utilisation de moyens mécaniques lourds pour le ramassage des macro-déchets d'origine anthropique
- 4) Informer les plagistes par une signalétique adaptée et une présence régulière sur les lieux. Il s'agit également de renforcer la surveillance du respect de la réglementation concernant la circulation des véhicules sur l'estran. Cette disposition mobilisera un personnel spécifique habilité à intervenir pour expliquer, et travaillant en lien étroit avec les services de police.
- 5) Définir sur la base d'une expertise écologique l'implantation optimale des ouvrages d'accès. Les critères hydrauliques, logistiques ou de génie civil ne sont pas les seuls à intervenir. Soumettre toutes les interventions lourdes à une évaluation des incidences sur les habitats et les espèces de la directive.

Recommandation de gestion

Eviter le nettoyage mécanique des hauts de plage.

Suivi et évaluation

- Mettre en place des relevés d'état des habitats après la période estivale sur un échantillon de tronçons de plage (recouvrement, diversité, espèces remarquables). Comparaison avec l'état antérieur et préconisations pour la saison suivante.
- Dénombrement annuelle du nombre de couples reproducteurs de Gravelots à collier interrompu.

Axe potentiel de réalisation	
Maitrise d'ouvrage : communes, Conseil Général, intercommunalités	Maitrise d'œuvre : prestataires externes, gestionnaires
Financements mobilisables : Etat, Europe, Collectivités	
Partenaires techniques : DREAL, DDTM, Conseil Général, Communes, Universités, SIAGM, CELRL, intercommunalités	
Calendrier prévisionnel : non défini	

Action 3e.1

ASSURER LE BON ETAT DE CONSERVATION DES ESTRANS ROCHEUX

ZSC
Priorité
**

Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des estrans rocheux et des falaises littorales ainsi que les espèces affiliées

Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers

Actions : -Élaborer une démarche de sensibilisation spécifique à la pêche à pied de loisir

Objectif opérationnel : Veiller au respect des réglementations en vigueur

Actions : -Effectuer des contrôles terrains (pêche à pied, Arrêté Ministériel de Protection de biotope de Riom, destruction de zones humides, décharges sauvages...)

Habitats d'intérêt communautaire concernés

1170-02 Roche médiolittorale abritée ou exposée

1170-06 Roche infralittorale

1170-09 Champs de blocs

Contexte

Le littoral du site Natura 2000 de la rivière de Penerf, est très prisé des amateurs de pêche à pied. Nous possédons peu d'information quant à la fréquentation, mais c'est probablement l'un des sites le plus fréquenté lors des grandes marées. Ainsi, un comptage réalisé en août 2009, sur les communes de Damgan et Sarzeau dénombre environ 5600 pêcheurs à pied sur une journée.

Ce phénomène devient de plus en plus problématique d'une année à l'autre et cette zone très fréquentée par les pêcheurs à pied subit donc de nombreuses pressions (piétinement intensif de l'estran, retournement des pierres, prélèvement en très grandes quantités...). Une question se pose alors : comment concilier une activité devenue très populaire et la protection de ce milieu naturel ?

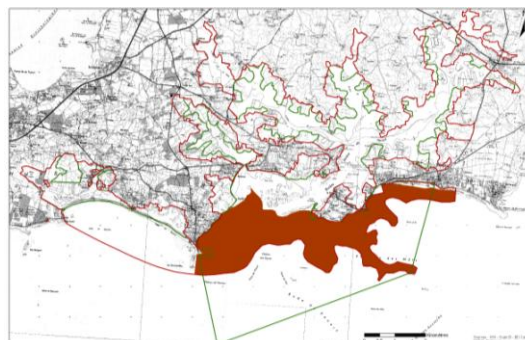
Une des raisons de la forte attractivité du site de pêche à pied est la présence d'importantes populations d'Huîtres creuses, espèce animale invasive. La présence des Huîtres creuses modifie la structure écologique du milieu. Le LEMAR suit l'évolution des populations d'huitres sauvages en Bretagne et dispose d'un point suivi sur le platier de Damgan.

Détail de l'action

- 1) Réaliser une étude sur l'état de conservation des biocénoses de l'estran dans les zones régulièrement fréquentées et évaluer les impacts de la pêche à pied sur la méiofaune de l'estran. Cette étude s'appuiera notamment sur les méthodologies développées par l'association Vivarmor Nature et l'UBO sur les champs de blocs.
- 2) Poursuivre le suivi du développement des Huîtres creuses sur les platiers de Damgan, porté par le LEMAR
- 3) Mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation à destination des pêcheurs à pied. *Se reporter à la fiche action 2.1*

Recommandation de gestion :

Une sensibilisation du public est indispensable afin de faire évoluer certaines pratiques des pêcheurs à pied de loisir. Si le retournement des blocs permet la récolte d'espèces consommables, la remise en place du bloc est obligatoire pour la survie du microhabitat présent sur le pourtour de la pierre. L'utilisation, en pêche à pied, d'outils manuels destructeurs, tels que les râteaux, devrait être proscrite afin de permettre une exploitation raisonnée des ressources sans déstructuration en profondeur de l'habitat.



Suivi et évaluation

- En fin de période et avant révision du DocOb, évaluation comparative sur la base des courbes d'évolution de fréquentation, de l'évolution des pratiques de pêche, d'un bilan faunistique (état de conservation des peuplements, à comparer avec l'étude initiale).

Axe potentiel de réalisation	
Maitrise d'ouvrage : SIAGM, LEMAR	Maitrise d'œuvre : SIAGM, LEMAR
Financements mobilisables : Europe, État	
Partenaires techniques : Vivarmor Nature, DREAL, CRC, universités, SIAGM, DDTM	
Calendrier prévisionnel : L'action 1) sera à engager dès que possible, en fonction des financements de l'étude. L'action 2) est initiée.	

Action
3f.1

**PRESERVER ET RESTAURER
LES ZONES HUMIDES D'EAU DOUCE**

ZSC
Priorité
*

Objectif opérationnel : Assurer le bon état de conservation des habitats patrimoniaux et des habitats d'espèce des abords terrestres

Actions : -Encourager à la création d'un réseau de mares pour la conservation des amphibiens, dans et à proximité du site
-Lutter contre la prolifération de la Jussie, des Renouées japonaises et autres espèces végétales invasives

Objectif opérationnel : Réaliser et compléter les inventaires naturalistes

Actions : -Réaliser des inventaires faunistiques : invertébrés terrestres d'intérêt communautaire, amphibiens, reptiles, chiroptères, poissons d'intérêt communautaire et faune marine

Habitats concernés

Zones humides d'eau douce : roselières, mares, prairies humides, mégaphorbiaies, zones de végétation aquatique

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Rainette verte

Crapaud calamite

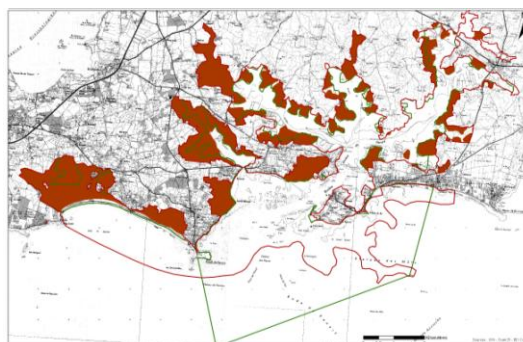
Grenouille agile

Contexte

L'objectif est de préserver les populations d'amphibiens et de reptiles présents dans les marais endigués et autres habitats naturels du site (mares, prairies humides...).

Détail de l'action

- 1) Approfondir les inventaires et le suivi (lagunes du complexe Suscinio-Penvins, fonds des marais affluents, mares...). Mettre à jour l'estimation de l'effectif reproducteur des populations de chaque espèce. *Se référer à l'action 1.1.*
- 2) Mettre en place un suivi du niveau d'eau, et de la qualité des eaux, dans les cas où un risque de détérioration est constatable. Définition et planification des travaux de gestion, site par site.
- 3) Mettre en place des pratiques de gestion de la végétation et de l'atterrissement des mares favorables pour les amphibiens : un contact avec les propriétaires est un préalable indispensable pour sensibiliser et expliquer les conditions à maintenir et l'enjeu de ces mesures.
- 4) Identification des zones nécessitant des travaux de génie écologique.
- 5) Contribuer à restaurer de la qualité des eaux, soit poursuivre les actions engagées dans le cadre du Contrat de Bassin Versant de la rivière de Penerf
- 6) Préserver des zones tampons autour des mares. Ces zones peuvent varier selon les espèces, mais on peut en première approximation l'évaluer entre 50 et 100 m de rayon au minimum autour d'une mare, ainsi que les fossés et exutoires alentour, sur un linéaire plus substantiel (de l'ordre du kilomètre).



Recommandation de gestion

La préservation passe par le maintien en l'état des habitats d'espèces, et en particulier en évitant l'emprise d'infrastructures et de l'urbanisation, le remblaiement ou l'affouillement, le drainage. En fonction des sites, des actions tel que la coupe, voire l'arrachage des ligneux en excès, le curage des parties envasées des mares ou le faucardage des hélophytes envahissants sont envisageables. Tous ces travaux sont à mener hors période de reproduction des amphibiens et des oiseaux.

Suivi et évaluation

- Rapport annuel d'étude des populations d'amphibiens.
- Tableau de bord de l'élaboration des actions de gestion : lieux, surfaces, techniques déployées, coûts.

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : à définir

Maitrise d'œuvre : à définir

Financements mobilisables : Propriétaires, Contrat-Nature du Conseil régional, Etat, Europe

Partenaires techniques : Propriétaires des marais endigués, propriétaires et exploitants des mares en milieu agricole, Bretagne Vivante, Réserve Naturelle de Séné, DDTM, SIAGM, Communes

Calendrier prévisionnel : à initier u fur et à mesure des prises de contact avec les différents propriétaires

**Action
3g.1****ASSURER LA TRANQUILLITE DES OISEAUX CÔTIERS****ZPS**
Priorité
Objectif opérationnel : **Assurer la conservation des populations d'oiseauxActions : -Engager une réflexion sur les zones de tranquillité pour l'avifaune migratrice et nicheuse
-Garantir et améliorer le potentiel des sites de reproductionObjectif opérationnel : **Assurer le suivi des populations**Actions : -Renforcer le suivi des anatidés et limicoles hivernants
-Renforcer le suivi des anatidés et limicoles nicheursObjectif opérationnel : **Associer et impliquer les acteurs locaux**

Actions : - Favoriser la mise en place de conventions de gestion sur les sites à forte valeur patrimoniale

Objectif opérationnel : **Veiller au respect des réglementations en vigueur**

Actions : - Effectuer des contrôles terrains (pêche à pied, Arrêté Ministériel de Protection de biotope de Riom, destruction de zones humides, décharges sauvages...)

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

1310 - Végétation annuelle à salicornes

1410 - Prés salés et prairies subhalophiles

1330 - Prés salés atlantiques

1150 - Lagunes côtières et les déclinaisons

1420 - Fourrés halophiles

1330 - Végétations prairiales hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Aigrette garzette

Busard des Roseaux

Echasse blanche

Avocette élégante

Gorgebleue à miroir

Spatule blanche

Bécasseau variable

Chevalier gambette

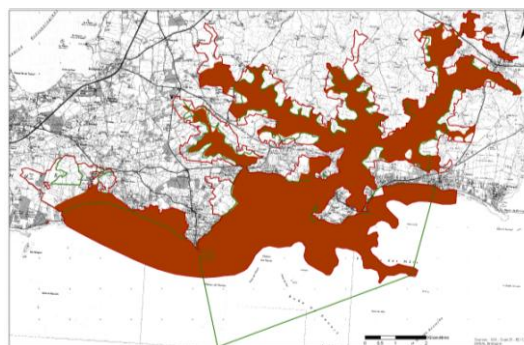
Courlis cendré

Tadorne de Belon

Sterne pierregarin

Contexte

S'il est important de satisfaire la demande de sentiers de randonnée le long du littoral, la réflexion doit, en amont de toute décision, intégrer la prise en compte de la dimension environnementale. En outre, la mise en œuvre de la servitude littorale implique la réalisation de travaux qui peuvent avoir un impact non négligeable sur les habitats d'intérêt communautaire. L'état de conservation exceptionnel au niveau régional, de la rivière de Penerf, peut justifier une suspension de la mise en œuvre de la servitude dans des zones sensibles identifiées au préalable. Cette suspension devrait pouvoir être compensée par d'autres itinéraires plus adaptés, et par des points de découverte du paysage des marais, qui n'implique pas un cheminement en limite de l'estuaire.

**Détail de l'action**

- 1) Poursuivre et renforcer les inventaires avifaunistiques, notamment avec la localisation des oiseaux, en rivière de Penerf (hivernants, migrateurs, en particulier les espèces de la directive). *Se reporter à la fiche action 1.2*
- 2) Mettre en œuvre une réflexion sur la servitude littorale autour de la rivière de Penerf et permettre d'envisager systématiquement des alternatives à celle-ci, lorsqu'elle est incompatible avec les objectifs de conservation du site. Elle doit être effectuée en concertation entre la DDTM, les élus des communes concernés, les associations de randonneurs et les spécialistes de l'ornithologie.
- 3) Veiller au respect de l'Arrêté de Protection de Biotope sur l'îlot de Rion.

Suivi et évaluation

- Cartographie annuelle des aménagements fournie par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

- Évaluation du statut de fréquentation de la rivière de Penerf par les espèces hivernantes et migratrices (principaux limicoles et anatidés, en particulier les espèces de la directive Oiseaux) et comparaison avec la situation antérieure (effectifs, localisations).
Se référer à l'action 1.2.

Axe potentiel de réalisation	
Maitrise d'ouvrage : SIAGM, DDTM, ONCFS	Maitrise d'œuvre : SIAGM, DDTM, Conseil Général, communes, ONCFS, Bretagne vivante
Financements mobilisables : Etat, Europe, DDTM, Conseil général, Communes	
Partenaires techniques : DDTM, communes, DREAL, Bretagne Vivante, SIAGM, Conseil Général, Fédération Française de Randonnée pédestre	
Calendrier prévisionnel : 2) à initier rapidement après validation du DocOb, 3) à initier dès le printemps 2011	

Action
4.1

INTEGRER LES ENJEUX DE CONSERVATIONS
AUX PLU ET AUX SCOT

ZSC
Priorité

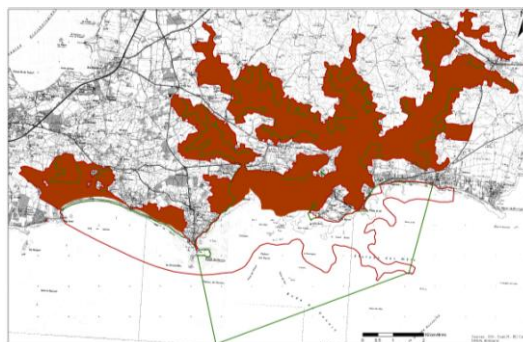
Objectif opérationnel : Intégrer Natura 2000 aux démarches de planification du territoire
Actions : -Intégrer les enjeux de conservations aux PLU et SCOT

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

Toutes les espèces et les habitats terrestres

Contexte

Le site inclus partiellement 5 territoires communaux. Ces communes ont toutes des documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration. De plus ces 5 communes font partie de trois intercommunalités qui ont ou sont en cours d'élaboration d'un SCOT.



Détail de l'action

1) Informer les communes et les intercommunalités sur les enjeux liés au site Natura 2000 de la Rivière de Penerf. Cette information peut prendre la forme d'une note synthétique transmise lors de la phase d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme.

2) Accompagner et conseiller les communes et les intercommunalités pour la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 lors de l'élaboration des documents de planification, notamment veiller à l'adéquation des zonages et règlements avec les enjeux environnementaux locaux.

Par exemple, les landes boisées, stade dégradé des habitats de landes, ne doivent pas bénéficier d'un classement en Espace Boisé Classé pour permettre leur restauration. Un classement au titre des paysages semble plus adapté. Il est également préconiser d'inclure, dans une annexe du règlement, l'interdiction de plantation des espèces invasives avérées ou potentielles.

3) Emettre un avis sur la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 lors de la phase d'arrêt des documents d'urbanisme en cours d'élaboration. Une attention particulière sera portée à la description du site dans le rapport de présentation, à sa prise en compte dans l'évaluation environnementale du projet de PLU ou de SCOT et dans les traductions réglementaires, notamment la traduction graphique.

Recommandations

Concernant les espèces de la directive Habitats, Faune, Flore et les principales espèces d'intérêt patrimonial, en milieu terrestre, l'examen de leur carte de localisation, en superposition de la carte des zonages d'urbanisme montre qu'un grand nombre de cas sont concernés par des zones urbanisées. La présence d'une espèce en zone urbanisée n'est pas immédiatement synonyme de menace, soit qu'il s'agisse d'une espèce adaptée au milieu urbain existant, soit qu'il s'agisse d'une observation accidentelle sans signification à l'échelle d'une population animale ou végétale. Elle signifie cependant que le maintien de cette station est étroitement conditionnée à une vigilance quant aux activités et aménagements effectués dans le cadre du projet de développement urbain.

La présence d'une station d'espèce en zone constructible est beaucoup plus problématique, car toute mise en œuvre de l'urbanisation dans cette zone encore vierge peut engendrer l'altération des conditions de vie de l'espèce, ou la disparition de sa présence en ce site.

Suivi et évaluation

- nombre de notes synthétiques réalisées
- évolution des surfaces (inclus dans site Natura 2000) des différents zonages des documents d'urbanisme

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : SIAGM

Maitrise d'œuvre : SIAGM

Financements mobilisables : Europe, Etat

Partenaires techniques : État, collectivités, DDTM

Calendrier prévisionnel : Les 3 actions sont à mener dès qu'un document d'urbanisme et de planification est élaboré ou révisé.

Action 5.1

PRESERVER ET RESTAURER LES ELEMENTS STRUCTURANTS DES TRAMES VERTES ET BLEUES

ZSC
Priorité

Objectif opérationnel : Préserver et restaurer les éléments structurants des trames vertes et bleues

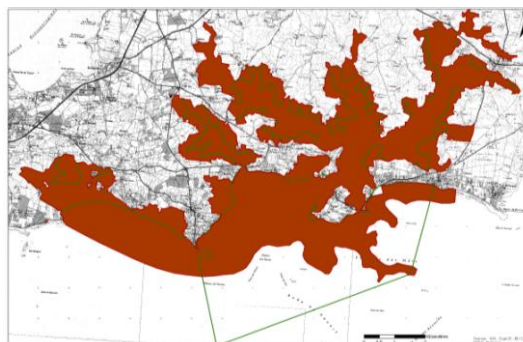
Actions : -Pour la trame bleue, poursuivre les actions du Contrat de bassin versant de la rivière de Penerf : suivi de la qualité de l'eau, inventaires, gestion
-Pour la trame verte, préserver les milieux d'intérêt écologique avoisinant le site Natura 2000 et le maillage bocager

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

Totalité des habitats terrestres et des espèces

Contexte

Le site Natura 2000 concerne uniquement les espaces littoraux des 5 communes concernées. Or la préservation du fonctionnement global des écosystèmes nécessite la préservation des continuités naturelles du territoire, dans le site, mais également en dehors. Il convient donc de s'attacher à préserver les éléments naturels structurants de la trame verte et bleue.



Détail de l'action

- 1) Mettre en œuvre les actions contribuant à préserver la trame verte et bleue sur l'ensemble du bassin versant de la rivière de Penerf et sur les 5 communes. De nombreuses actions sont d'ores et déjà prévues dans le contrat de bassin versant de la Rivière de Penerf.
- 2) Inciter les communes à préserver le maillage bocager, les boisements, les landes, les fonds de vallées présent dans le site et sur l'ensemble du territoire communal, dans leurs documents d'urbanisme.
- 3) Mettre en œuvre des études locales pour acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement des continuités naturelles du territoire, tant pour les espèces patrimoniales que pour les espèces plus ordinaires.

Recommandation de gestion

Il s'agit de préserver l'ensemble des éléments naturels structurels de la trame verte et bleue, notamment le maillage bocager, le maillage des zones humides, les ensembles naturels d'un territoire, dans l'objectif de préserver les continuités naturelles présent sur un territoire. Même si le fonctionnement écologique de chaque territoire n'est pas complètement connu, la préservation des potentialités structurelles des trames ne peut être que favorable au maintien des corridors écologiques d'un territoire.

Suivi et évaluation

- bilan des actions engagées dans le contrat de bassin versant de la rivière de Penerf.
- bilan des protections mises en œuvre dans les documents d'urbanisme.
- bilan des connaissances acquises sur la fonctionnalité des milieux du site Natura 2000

Axe potentiel de réalisation

Maitrise d'ouvrage : SIAGM

Maitrise d'œuvre : SIAGM, communes

Financements mobilisables : Europe, Etat, CR, CG, Agence de l'eau, communes, SIAGM.

Partenaires techniques : CG, communes, CRC, CA, Laboratoires de recherche impliqué dans le projet DIVA-Corridor, dans la prévision de l'appel à projet DIVA 3 « Continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces » pour lequel le projet de PNR est partenaire.

Calendrier prévisionnel : L'action 1) est en cours, puisque un 2ème contrat de bassin versant de la rivière de Penerf a été engagé. L'action 2) est à mettre en œuvre lors des révisions et des élaborations des documents de planification. L'action 3) sera mise en œuvre à partir de 2012, si l'équipe de recherche constituée autour du CAREN est lauréate de l'appel à projet de recherche DIVA 3. Si l'équipe de recherche n'est pas lauréate, cette action sera à repenser, tant en termes d'action que de calendrier.

**Action
5.2****ADAPTER LES PRATIQUES DE DEMOUSTICATION AUX
OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000****ZSC
Priorité

Objectif opérationnel : **Mettre en œuvre des pratiques permettant l'intégrité des réseaux trophiques**
Actions : -Adapter les opérations de démoustication aux caractéristiques des sites
-Inciter à la réduction des biocides : pesticides, vermifuges non spécifiques (Ivermectine)...

Habitats d'intérêt communautaire concernés

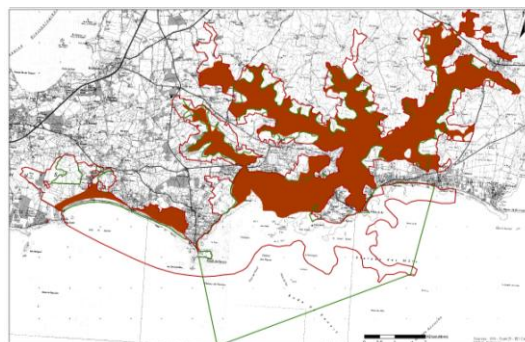
1310	Végétation annuelle à salicornes	1420	Fourrés halophiles
1410	Prés salés et prairies subhalophiles	1330	Végétations prairiales hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée
1330	Prés salés atlantiques		
1150	Lagunes côtières et les déclinaisons		

Espèces d'intérêt communautaire concernées

chiroptères

Contexte

La problématique de démoustication est étroitement liée aux marais et prés salés et à leur gestion. Deux espèces de moustiques sont ciblées par les pratiques de démoustication : *Aedes caspius* et *Aedes detricus*. Ces espèces sont inféodées aux milieux naturels à submersion semi-temporaires liées à la marée, aux manœuvres d'ouvrages hydrauliques ou aux précipitations.



Le contrôle de ces espèces passe par une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques, afin de maîtriser le développement larves, et par des actions de lutte anti-larvaire menée sur les secteurs où ne sont pas possibles la réduction ou la destruction mécanique des gîtes.

En rivière de Penerf, la problématique de démoustication rejoint la problématique de dégradation des prés salés par pâturage, car les pas de bêtes déstructurent la topographie du sol et favorisent la création de gîtes larvaires à moustiques. Afin de limiter la prolifération des moustiques, il est donc nécessaire de réduire la formation des pas de bêtes.

Par ailleurs, les gestions hydrauliques menées dans le cadre de la lutte contre les gîtes larvaires se doit d'être compatible avec les enjeux Natura 2000 de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'objectif est de réduire, et si possible de supprimer, les causes de prolifération de moustiques afin de limiter les interventions mécaniques et les traitements anti-larvaires.

Détail de l'action

- 1) Adapter la gestion des gîtes larvaires potentiels ou actifs pour limiter les traitements anti-larvaires
 - Sur la base d'un inventaire des ouvrages hydrauliques existants et de l'impact de leur gestion sur les gîtes larvaires, proposé par l'EID, expertiser les solutions techniques envisagées afin de les rendre compatibles avec les enjeux Natura 2000.
 - Faire évoluer les pratiques de pâturage sur les secteurs de prés salés dégradés. *Se référer à l'action 3a.1.*
 - Mettre en place un partenariat avec l'EID afin de prendre en compte conjointement les enjeux Natura 2000 et les objectifs de limitation de la prolifération des moustiques, lors de préconisations de travaux mécaniques ou de gestion des ouvrages hydrauliques.
- 2) Évaluer la demande de démoustication et la perception, par les riverains, de la nuisance due aux moustiques. L'EID associera l'opérateur Natura 2000 à la réalisation de cette étude.

3) Approfondir l'incidence de la démoustication sur les espèces non-cibles notamment par la réalisation d'une étude ciblée sur l'utilisation des prés salés, comme site d'alimentation, par les chiroptères.

4) Mise en place d'expérimentations, cadrées scientifiquement, de restauration de zones fortement dégradées par le pâturage, dans l'objectif d'y supprimer les opérations de démoustication. *Se reporter à l'action 3a.1.*

Recommandation de gestion :

Prohiber les interventions mécaniques sur les prés salés et limiter les travaux hydrauliques à l'entretien des fossés, des cours d'eau, des digues dans le strict respect des profils existants.

Suivi et évaluation :

- Tableau de bord annuel des interventions de démoustication avec : avis du Comité Ramsar, produits utilisés, quantités épandues, cartographie des lieux traités, doses utilisées.
- Évaluation comparative des superficies traitées et de la nature des habitats concernés.
- Suivis botaniques annuels sur les sites d'expérimentation, méthodologie du suivi à définir avec le Conservatoire Botanique National de Brest.

Axe potentiel de réalisation :

Maitrise d'ouvrage : exploitant, opérateur Natura 2000

Maitrise d'œuvre : EID, propriétaires, gestionnaires, exploitants

Financements mobilisables : Europe, Etat, EID, Conseil Général

Partenaires techniques : EID, comité scientifique Ramsar, Conservatoire botanique de Brest, ODEM, DDTM, Conseil général, exploitants, communes.

Calendrier prévisionnel : L'action 1) doit être réalisée prioritairement. L'action 2) est à réaliser dès 2011. L'action 3) sera réalisée dès que les financements seront disponibles.

**Action
5.3****CONSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS FAVORABLES
AU PHRAGMITE AQUATIQUE EN HALTES MIGRATOIRES****ZSC
Priorité

Objectif opérationnel : Faire de Penerf un maillon interconnecté au réseau des sites littoraux atlantiques

Actions : - Intégrer les plans d'actions nationaux ou régionaux en cours : Plan National d'Action Phragmite aquatique, Plan Régional d'Action Gravelot à collier interrompu

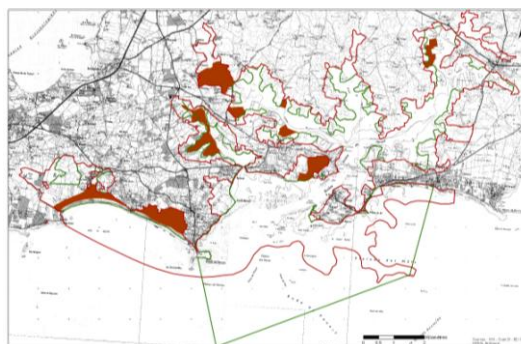
Espèces d'intérêt communautaire concernéesPhragmite aquatique
Butor étoiléBlongios nain
Echasse blanche*amphibiens de l'annexe IV :*
Crapaud calamite...**Habitats d'intérêt communautaire concernés****1150-1 lagunes côtières***

1410-3 prairies subhalophiles thermo-atlantiques

2190-5 dépressions humides intradunales : Roselières et Cariçaies dunaires

Contexte

Aujourd'hui, la France joue un rôle majeur dans la conservation du Phragmite aquatique en accueillant la totalité de la population de l'espèce en halte migratoire postnuptiale dans les marais littoraux de la façade Manche-Atlantique. Cette action vise à favoriser la conservation des habitats naturels qui accueillent les Phragmites aquatiques de fin juillet à début octobre.



Les milieux naturels favorables aux Phragmites aquatiques tendent à se modifier en raison de l'abandon des usages traditionnels agricoles. Ainsi, assiste-t-on à un atterrissement des roselières et des scirpaies périphériques et à une colonisation par les saules et le baccharis des dépressions humides favorables à l'alimentation du phragmite aquatique.

Un programme européen Life sur la conservation de l'espèce en Bretagne a permis de recueillir un certain nombre de données concernant la gestion optimale des milieux de halte. Certaines mesures ont déjà été expérimentées sur trois sites dans le Finistère et le Morbihan. Cette fiche est tirée des différents documents⁶⁵ issus de ce programme mené par Bretagne Vivante entre 2004 et 2009.

La mise en œuvre des actions Natura 2000 s'appuiera en particulier sur le Plan national d'actions du Phragmite aquatique mis en œuvre de 2010 à 2014.

Détail de l'action

- 1) Monter un projet multipartenarial avec les différents propriétaires et gestionnaires, et autres collaborateurs potentiels, informer les services de l'Etat (DDTM SEB)
- 2) Réaliser un diagnostic initial des sites potentiellement favorables au Phragmite aquatique
 - Identifier les marais fréquentés par l'espèce : installation de station de baguages et prospections suivant le programme Acrola du CRBPO, soit 10 à 15 jours de capture entre le 5 et le 25 août
 - Réaliser, en préalable à toute opération de gestion, un diagnostic des habitats de l'espèce (typologie des habitats, localisation, surface, état de conservation)
 - Identifier les marais pour lesquels il est prioritaire de mener une gestion des niveaux d'eau pour la conservation du Phragmite aquatique. Les marais de Suscinio et de Landrezac sont déjà identifiés comme secteurs prioritaires

321

65 Le phragmite aquatique, espèce mondialement menacée (acte du séminaire du LIFE « Conservation du phragmite aquatique en Bretagne »); Écologie et gestion des habitats du phragmite aquatique en halte migratoire (Recueil d'expériences du Life); Plan national d'actions du phragmite aquatique 2010 – 2014; documents disponibles sur <http://www.life-phragmite-aquatique.org/>

- Réaliser sur ces marais un diagnostic des fonctionnements hydrauliques
 - Analyser précisément les impacts collatéraux que pourrait avoir la gestion de l'eau sur l'évolution des marais et de la faune et la flore non-visées
- 3) Intégrer la problématique Phragmite aquatique aux plans de gestion des marais concernés
- 2) Planifier, à la suite de ce diagnostic, les zones d'interventions et les moyens nécessaires
- Caractériser, pour chacun des marais retenus, un mode opératoire de gestion des niveaux d'eau (caractéristiques de l'ouverture mécanisée, accès des engins au site, évolution et gestion de l'exutoire dans le temps)
 - Mettre en œuvre, si nécessaire, la restauration des ouvrages hydrauliques
 - Mettre en œuvre les actions de réouverture de milieux puis d'entretien de la végétation
 - Obtenir les autorisations réglementaires nécessaires pour la réalisation de travaux de gestion (loi sur l'eau, Natura 2000, site Inscrit et propriétaires)

Recommandation de gestion

L'habitat d'alimentation correspond à une prairie humide à végétation herbacée développée (petits héliophytes de 50 cm à 1 m de hauteur) en août, conservant si possible des dépressions humides.

- Restauration de prairies à petits héliophytes

Fauche de parcelles de roselière avec exportation, du 15 août au 15 septembre, éventuellement plusieurs années de suite jusqu'à obtenir une roselière mixte composée essentiellement de petits héliophytes. Certaines roselières fauchées l'année N peuvent être restaurées en prairie humide l'année N+1 en raison de la nature mésotrophe du substrat (roselières peu dynamique). En milieu estuarien, il faudra intervenir 3 ou 4 étés de suite pour épuiser les rhizomes et obtenir une composition floristique hétérogène avec de petits héliophytes. Le pâturage des regains de roseau en septembre – octobre peut accélérer le processus de restauration.

Fauche de parcelles de roselière avec exportation une fois par mois à partir d'avril. Cette méthode garantit la restauration d'une prairie à petits héliophytes en une saison. Elle a l'inconvénient d'être difficile à mettre en œuvre en raison des espèces d'oiseaux nicheurs des roselières et d'inaccessibilité du terrain s'il est très humide au printemps.

Pâturage intensif au printemps des parcelles de roselière ciblées avec retrait des animaux 1 mois à 1,5 mois avant août et gestion des niveaux d'eau pour réhumidifier le terrain.

- Entretien de prairies à petits héliophytes

Les parcelles de prairies humides restaurées doivent être entretenues périodiquement pour éviter qu'elles ne soient reconquises par la roselière ou les ligneux.

Fauche estivale des parcelles avec exportation en rotation pluriannuelle : la fauche intervient en juillet – août. Le choix des parcelles à faucher se fait en mai ou juin en fonction de l'état de la végétation (recolonisation évidente par les roseaux par exemple). La rotation pluriannuelle des parcelles permet d'avoir chaque année des parcelles à végétation haute en août au moment du passage des Phragmites aquatiques.

Fauche printanière des parcelles avec exportation : la fauche intervient en juin. L'avantage est de pouvoir valoriser les produits de fauche en foin. L'inconvénient peut être la reproduction d'oiseaux menacés (râle des genêts, bergeronnette printanière...). Les parcelles fauchées en juin sont réhumidifiées fin juin pour permettre à la végétation herbacée de s'exprimer de nouveau jusqu'en août. Des bandes enherbées peuvent être épargnées pour servir de réservoirs aux invertébrés recherchés par le Phragmite aquatique.

Pâturage printanier : pâturage des prairies humides en juin, avec une charge suffisante pour bien rabaisser le couvert végétal. Retrait des animaux fin juin et réhumidification de la parcelle fin juin pour permettre à la végétation herbacée de s'exprimer de nouveau jusqu'en août.

Suivi et évaluation

- Définir un protocole précis du suivi des niveaux d'eau des marais gérés en faveur du Phragmite aquatique
- Réaliser une nouvelle cartographie des habitats d'espèce en fin de Plan National d'Action
- Réaliser une nouvelle campagne de capture du Phragmite aquatique, sur les mêmes bases que la campagne initiale

Axe potentiel de réalisation :

Maitrise d'ouvrage : propriétaires, gestionnaires (CG, commune de Sarzeau...)

Maitrise d'œuvre : Bretagne Vivante, SIAGM, prestataires externes

Financements mobilisables : Plan National d'Action, Conseil Général, Commune de Sarzeau, Europe, Etat

Partenaires techniques : Conseil Général, Commune de Sarzeau, Bretagne Vivante, SIAGM, propriétaires, DDTM

Calendrier prévisionnel : Le calendrier prévisionnel actuel n'intègre que les marais de Suscinio et de Landrezac. D'autres marais sont potentiellement intéressants pour le Phragmite aquatique et mériteraient d'être intégrés progressivement à cette fiche action.

- 2011 Diagnostic des sites (cartographie des habitats d'espèce) de Suscinio et de Landrezac, inventaire du site de Suscinio par le baguage
- 2012 Génie écologique d'ouverture de milieu et de restauration d'ouvrages hydrauliques dans les marais de Suscinio et Landrezac
- 2013 Entretien par la fauche, gestion des niveaux d'eau dans les marais de Suscinio et Landrezac, renforcement des protections réglementaires sur Landrezac
- 2014 Evaluation des actions menées via la réalisation d'une nouvelle cartographie des habitats, poursuite des actions initiées en 2013

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : <i>Baccharis halimifolia</i> - prés salés de Pont Caden, Le Tour du Parc.....	227
Figure 2 : Cartographie des zones géographiques d'application de l'action 1.1.....	232
Figure 3 : Dune de Suscinio-Landrezac, 2005-2010. Extrait de l'observatoire photographique des paysages, pPNR du Golfe du Morbihan.....	236

BIBLIOGRAPHIE

Le phragmite aquatique, espèce mondialement menacée (acte du séminaire du LIFE « Conservation du phragmite aquatique en Bretagne); Écologie et gestion des habitats du phragmite aquatique en halte migratoire (Recueil d'expériences du Life); Plan national d'actions du phragmite aquatique 2010 – 2014; documents disponibles sur <http://www.life-phragmite-aquatique.org/>

